

COMpte Rendu Du Conseil Municipal DU 06 JUIN 2019

PRÉSENTS :

Gilbert MENUT, Michèle SOYER, Fabian RUINET, Edith BALESTRO, Anne-Marie MENEY-ROLLET, Jean-Pierre BERNHARD, Christian PARIS, Adrien GUENE (arrivée à 19h), Sylvie CASTELLA, Françoise PINCHAUX, Jean MARLIEN, Jean-Louis NAGEOTTE, Michel FASNE, Nadine LABRUNERIE, Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES (arrivée à 19h), Thérèse FOUCHÉYRAND, Christine RENAUDIN-JACQUES, Stéphane WOYNAROSKI, Yves MARTINEZ, Capucine CAHAGNE (arrivée à 19h), Béatrice BEURDELEY, Philippe SEUX, Christine ENCINAS

REPRÉSENTÉES :

Cyril GAUCHER donne pouvoir à Michèle SOYER, Mireille EVERS donne pouvoir à Sylvie CASTELLA, Noëlle CABBILLARD donne pouvoir à Anne-Marie MENEY-ROLLET, Aaziz BEN MOHAMED donne pouvoir à Jean-Pierre BERNHARD, Jean-François PIETROPAOLI donne pouvoir à Christine RENAUDIN-JACQUES

ABSENTS :

Laurent ARNAUD, Emmanuelle DE CONTET, Gilles TRAHARD, Abderrahim BAKA, Mario CURIEL

Formant la majorité des membres en exercice

Christine RENAUDIN-JACQUES, a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

Monsieur MENUT ouvre la séance à 18 H 30 et procède à l'appel.

Communications diverses

Sur table :

- Magazine Vie Senior n°27 avril/mai/juin 2019
- Liste des décisions de mars, avril et mai 2019

| | |
|--------------------|---|
| DC-028-2019 | <i>Parcelles délaissées de la LINO, droit de priorité</i> |
| DC-029-2019 | <i>Bail à ferme Commune de Talant / Monsieur Franet</i> |
| DC-030-2019 | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur ROUX</i> |
| DC-031-2019 | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame DEDELLA</i> |
| DC-032-2019 | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame BIZOT</i> |
| DC-033-2019 | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur CHEVASSUS</i> |
| DC-034-2019 | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur BURDY</i> |
| DC-036-2019 | <i>Attribution de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur PHILIPS</i> |
| DC-037-2019 | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame FEKETE</i> |
| DC-038-2019 | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur PETREQUIN</i> |
| DC-039-2019 | <i>Demande de subvention au Conseil Départemental de la Côte d'Or pour la construction d'un mur en pierres sèches le long du chemin des Aiges</i> |
| DC-040-2019 | <i>Convention d'occupation précaire, temporaire et révocable du local technique de La galerie - Espace Brassens : Avenant n°1</i> |
| DC-041-2019 | <i>Demande de subvention Fond Spécial Lecture au CD : aide aux bibliothèques qui supportent des charges supplémentaires en raison de leur rayonnement supra-communal</i> |
| DC-042-2019 | <i>Attribution de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame BERTHET</i> |
| DC-043-2019 | <i>Attribution de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur VERGNEAU</i> |

| | |
|--------------------|--|
| <i>DC-044-2019</i> | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur TERRIER</i> |
| <i>DC-045-2019</i> | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame RIGAUD</i> |
| <i>DC-046-2019</i> | <i>Attribution de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame LAHOUCINE</i> |
| <i>DC-047-2019</i> | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame TESTORI</i> |
| <i>DC-048-2019</i> | <i>Attribution de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur et Madame DISSON</i> |
| <i>DC-049-2019</i> | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur MESNIL</i> |
| <i>DC-050-2019</i> | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur MOREAU</i> |
| <i>DC-051-2019</i> | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur RENAUD</i> |
| <i>DC-052-2019</i> | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur CHENEVOY</i> |
| <i>DC-053-2019</i> | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur CHENEVOY (2)</i> |
| <i>DC-054-2019</i> | <i>Attribution de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame LEBOURG</i> |
| <i>DC-055-2019</i> | <i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur WELTER</i> |

Approbation du procès-verbal du 26 mars 2019

Le procès-verbal est adopté à la majorité par 21 voix pour (Groupes Talant Ensemble et Talant Demain) et 4 voix contre (Groupe Vivre Talant)

1. Liste annuelle des jurés d'assises - Tirage au sort pour la ville de Talant

Monsieur BERNHARD rappelle qu'en application des articles 261 et 261-1 du Code de Procédure Pénale et conformément à la demande de la Préfecture du 10 janvier 2019, il doit procéder au tirage au sort des noms constituant la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

Cette liste préparatoire est, conformément à l'arrêté préfectoral n°60 du 30 janvier 2019, composée de 39 noms qui seront tirés au sort sur la liste électorale de la commune. Le résultat de ce tirage au sort sera annexé à la présente.

Monsieur BERNHARD propose que le tirage au sort soit fait, sauf objection des conseillers municipaux, de manière aléatoire par le logiciel « Elections » de la collectivité.

La Commission Tranquillité Publique et Affaires Générales du 04 juin 2019 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé que le tirage au sort soit réalisé de manière automatique par le logiciel de la collectivité
- pris acte à l'unanimité de cette opération de désignation,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

2. Liste annuelle des jurés d'assises - Tirage au sort pour les communes regroupées du canton de Talant (sauf Fleurey-sur-Ouche, Plombières-lès-Dijon, Talant et Velars-sur-Ouche)

Monsieur BERNHARD rappelle qu'en application des articles 261 et 261-1 du Code de Procédure Pénale et conformément à la demande de la Préfecture du 10 janvier 2019, il doit procéder au tirage au sort des noms constituant la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

Monsieur BERNHARD informe le conseil municipal que la Ville de Talant, en qualité de bureau centralisateur du canton, doit procéder au tirage au sort des noms constituant ladite liste pour les communes relevant de son canton, à l'exception de Fleurey-sur-Ouche, Plombières-lès-Dijon, Talant et Velars-sur-Ouche.

Cette liste préparatoire est, conformément à l'arrêté préfectoral n°60 du 30 janvier 2019, composée de 27 noms qui seront tirés au sort sur la liste électorale de chaque commune. Le résultat de ce tirage au sort, réalisé en présence des maires des communes du canton ou de leur représentant, sera annexé à la présente.

La Commission Tranquillité Publique et Affaires Générales du 04 juin 2019 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- pris acte à l'unanimité de cette opération de désignation,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

A l'issue de cette opération, Monsieur le Maire suspend la séance à 18 H 50 afin de laisser le temps au secrétariat de régler la procédure administrative.

Arrivées de Monsieur GUENE et de Mesdames ROBARDET-DEGUINES et CAHAGNE à 19h.
Reprise de la séance à 19h20.

3. Subvention exceptionnelle à une association culturelle

Le Conseil Municipal a voté le 17 décembre 2018 le budget primitif 2019 qui comprenait un montant de subventions au profit des associations relevant de la délégation Animation Culturelle et Vie Associative.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée. Le projet présenté offre un réel intérêt et entre dans les actions que la commune peut légalement aider.

La commission Animation Culturelle et Vie Associative du 28 mai 2019 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Association Live Up Communication | 1 000 € |
| pour le concert de Romain LAMIA | |
| à l'Ecrin le 11 juin 2019 | |

- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- Les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Contribution de la Ville de Talant à l'enquête publique sur l'élaboration du PLUi-HD

Monsieur GUENE rappelle que la procédure d'élaboration du PLUi-HD est désormais entrée dans sa phase d'enquête publique qui se tient du 14 mai au 14 juin 2019.

À ce titre, la Ville de Talant souhaite y apporter sa contribution en déposant dans les registres les remarques qui suivent :

Il est nécessaire de renforcer un certain nombre de points importants :

- Nombre de logements neufs construits à Talant limité à 290 d'ici 2030 au lieu de 620 prévus,
- Hauteur des immeubles contenue à Talant sans bonus de hauteur possible,
- Aucune ouverture de nouvelles zones à urbaniser à Talant,
- Préservation des espaces naturels, agricoles et viticoles de Talant.

Certains points méritent cependant d'être corrigés et revus à l'échelle de toute la Métropole :

1. Qualité de vie / densité
 - a. Supprimer partout les bonus de hauteur et les hauteurs minimales ; fixer partout les hauteurs maximales,
 - b. Définir la hauteur maximale au faitage et non aux façades (acrotère, sablière),
 - c. Réintroduire la notion de quartier pavillonnaire (zone sans habitat collectif).
2. Mixité sociale
 - a. Prévoir des petites zones de quartier social avec les équipements ad hoc (500 logements maximum),
 - b. Redéfinir la mixité sociale du logement et faire baisser la densité des logements sociaux où elle est très forte.
3. Environnement / patrimoine
 - a. Ne pas comptabiliser les façades et toitures végétalisées dans les superficies d'espaces verts,
 - b. Établir un coefficient unique pour les espaces libres,
 - c. Introduire des règles de protection spéciales pour les sites d'intérêt patrimonial (centres-bourgs, Canal de Bourgogne, sites naturels, espaces verts...),
 - d. Définir et ajouter dans la cartographie, des zones réservées aux projets d'implantation de centrales photovoltaïques au sol : pour Talant, 20 ha dont 10 ha d'une ancienne décharge municipale, 5 ha de sol reconstitué, 5 ha de sol caillouteux superficiel,
 - e. Indiquer même de manière sommaire les caractéristiques du centre-ville de Dijon.
4. Transports en commun / déplacements
 - a. Problème des transports routiers : améliorer les dessertes routières intérieures non-traitées,

- b. Transports en commun : tramway considéré comme structurant mais aucune disposition pour l'avenir : Fontaine-d'Ouche, Marsannay-la-Côte, Chevigny-Saint-Sauveur,
 - c. Augmenter les minimas des règles de stationnements par logement.
5. Hausse de la population
- a. Préciser et implanter les équipements publics pour 15 000 logements supplémentaires : écoles, stades, terrains de jeux, équipements sociaux, lieux d'animation culturelle, etc...
 - b. Problème de l'alimentation en eau : ressource, stockage, distribution.

Enfin, concernant la procédure et l'ensemble des documents :

- La durée de l'enquête publique est jugée trop courte,
- Les dossiers sont peu accessibles au citoyen,
- La présence des commissaires enquêteurs est jugée insuffisante,
- L'information du public est médiocre,
- Adapter les services aux besoins des citoyens et pas le contraire (exemple le tram)

La Commission Fait Métropolitain du 29 mai 2019 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- apporté sa contribution en déposant dans les registres les remarques listées ci-dessus,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à la majorité par 24 voix pour (Groupes Talant Ensemble et Talant Demain) et 4 voix contre (Groupe Vivre Talant)

5. Installation d'une centrale photovoltaïque au sol - Choix de l'opérateur à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Monsieur MENUT expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de sa politique en faveur du développement des énergies renouvelables, la Ville de Talant souhaite accueillir sur son territoire une centrale de production d'énergie photovoltaïque au sol.

Le projet envisagé sera situé pour partie sur d'anciens terrains issus de délaissés d'infrastructures (ancienne plate-forme de stockage des déblais du tunnel routier de la LiNo) et de l'ancienne décharge municipale des Novalles fermée depuis 1983.

Ce projet est en phase avec les objectifs de l'État (multiplier par 5 le photovoltaïque d'ici 2023), et avec les engagements de Dijon Métropole (porter à 32 % la part d'énergies renouvelables en 30 ans).

Pour ce faire, un appel à manifestation d'intérêt a été publié le 28 mars 2019 pour sélectionner un opérateur spécialisé qui assurera l'ensemble des études, de la réalisation, de l'exploitation et de la maintenance de la future centrale ainsi que le portage financier.

La date limite des réponses a été fixée au vendredi 26 avril 2019 à 12h.

Huit candidats ont remis une offre.

A l'issue d'une première présélection, trois candidats ont été reçus lors de séances de négociation lundi 13 mai 2019.

A l'issue de cette phase de négociation, la ville de Talant a sélectionné l'opérateur ayant présenté le projet répondant le mieux au cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt.

Afin d'engager l'ensemble des études préalables et de préparer les éléments de contribution utiles à l'enquête publique relative au PLUiHD, il est proposé au Conseil Municipal de désigner le groupement QUADRAN / JURASCIC pour porter le projet d'implantation de centrale photovoltaïque au sol sur son territoire.

La Commission Environnement, Travaux, Energies Renouvelables et Numérique du 27 mai 2019 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- désigné le groupement QUADRAN / JURASCIC lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt pour la construction d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque au sol,
- mandaté Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à la majorité par 22 voix pour (Groupes Talant Ensemble) et 6 abstentions (Monsieur SEUX, Madame BEURDELEY et le Groupe Vivre Talant)

6. Demande de subvention pour la restructuration du stade Rude

Monsieur NAGEOTTE informe le Conseil Municipal que les travaux de restructuration du stade Rude, sis rue des Quétins à Talant, peuvent bénéficier d'aides financières de divers organismes privés ou publics (en dehors des collectivités territoriales et de l'Etat en raison de la délégation prévue par la délibération n°DL-002-2019 du 5 mars 2019) comme par exemple la Fédération Française de Football, la ligue de Bourgogne-Franche-Comté de football ou le district de la Côte d'Or de football, etc.

Dans ce cadre, le coût estimatif des travaux de la tranche ferme, relative à la création d'un terrain de football en synthétique, s'élève à 831 977.75 € HT.

Trois tranches optionnelles sont programmées dans les prochaines années :

- Tranche optionnelle 1 : construction d'un nouveau bâtiment vestiaires sur les deux anciens terrains de tennis et création d'un parking,
- Tranche optionnelle 2 : rénovation du terrain d'honneur en herbe,
- Tranche optionnelle 3 : réhabilitation ou reconstruction de la tribune existante.

Le montant total des tranches optionnelles est estimé à 1 736 000 € HT.

La Commission Environnement, Travaux, Energies Renouvelables et Numérique du 27 mai 2019 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- sollicité l'aide financière des divers financeurs potentiels à leur taux maximum,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- Les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à la majorité par 24 voix pour (Groupes Talant Ensemble et Talant Demain) et 4 abstentions (Groupe Vivre Talant)